

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2019
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 5 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 29 août 2019

PRESENTS : Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Evelyne LOMBARD, Jean-Marc VERDIE, Claire NICOLAS, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Bernard TANCOGNE, Denise TOUZET, Martine ROQUIGNY, Thierry CZAPLICKI, Marylène LANDO, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRE, Jacques ANDREETTA

PROCURATIONS :

Jean-Luc DUPOUX à Francis IDRAC
 Elisabeth CORNETTE à Angèle THULLIEZ
 Pierre SABATHIER à Patrick DUBOSC
 Ana MARQUES à Marie-Christine CLAIR
 Emilie VILSONI à Yannick NINARD
 Corinne MINVIELLE-REA à Christine DUCARROUGE

ABSENTS : Raphaël DALBY, Simon OREL, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGE, Mélanie BOURGEOIS

SECRETAIRE : Jacques ANDREETTA

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les procès-verbaux des séances du 18 juillet 2019.

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE des décisions prises.

D. URBANISME

3. AMENAGEMENT DU COURS D'EAU DE L'HESTEIL – Autorisation environnementale – Enquête publique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable sur le projet précité d'aménagement du cours d'eau de l'Hesteil et **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

E. INTERCOMMUNALITE

4. CCGT – Modification des statuts – Création d'un CIAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine comme présentée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

F. FINANCES

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – Communauté de Communes Bastides de Lomagne

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTTE** de verser à la Communauté de Communes Bastide Lomagne une somme de 2 448,99 euros au titre de l'année scolaire 2018/2019 correspondant aux dépenses de fonctionnement de l'école publique, **CHARGE** le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cet accord et **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019.

6. CONVERTIBILITE CONCESSION CIMETIERE – BLANCHARD Yvette

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTTE** la convertibilité de la concession cinquantenaire précitée en concession à perpétuité, et **DIT** que le coût de cette convertibilité susvisée s'élève à 1 379,58 euros

Le 6 septembre 2019

LE MAIRE

Francis IDRAC

